



Délibération n° 2021. 000827/FIN

**Affectation du résultat du budget primitif annexe de l'eau
Exercice 2020**

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, à SINNARYOUZ après une convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel-Ange JEREMIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Christian CLET, 1er Adjoint au Maire,
Mme Madeleine BALSSA, 2ème Adjointe au Maire,
M. Jean-Raymond HORTH, 3ème Adjoint au Maire,
Mme Johanna HORTH, 4ème Adjointe au Maire,
M. Sylvio BOCAGE, 5ème Adjoint au Maire,
Mme Eliette BEAUFORT, 6ème Adjointe au Maire,
Mme Loriane DECHESNE, Conseillère Municipale,
Mme Yvonne Agnès PINAS, Conseillère Municipale,
M. Daniel PULVAL-DADY, Conseiller Municipal,
M. Charles GONCALVES ARNAUD, Conseiller Municipal,
Mme Fidélia BOCAGE, Conseillère Municipale,
Mme Sandra HO WEN SZE THOMAS, Conseillère Municipale,
M. Lauric SOPHIE, Conseiller Municipal,
Mme Marie-Amélie BRIQUET, Conseillère Municipale,
M. Jocelyn NIAMA, Conseiller Municipal,
Mme Corinne CHATEAU, Conseillère Municipale,
M. Patrick COSSET, Conseiller Municipal,
M. Jean-Claude HORTH, Conseiller Municipal,
Mme Brigitte HORTH, Conseillère Municipale.
M. Andrey ANDRE, Conseiller Municipal

ETAIT ABSENTE :

Mme Michelle ORIZONO Epse HORTH, Conseillère Municipale.

ABSENT/PROCURATION :

M. Pierre MIRABEL, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. Daniel PULVAL-DADY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jocelyn NIAMA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

~ ~ ~ ~ ~

DATE DE CONVOCATION

Lundi 22 Mars 2021

DATE DE REUNION

Vendredi 26 Mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 21

Absents : 01

Quorum : 12

Procurations : 01

Votants : 22

**Affectation du résultat du budget primitif annexe de l'eau
Exercice 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DONNER acte au Maire de son rapport n° 2021-1T/52R-04 /FIN

ARTICLE 2 : DE REPORTER l'excédent d'investissement, soit (1 433 610,53 €) au 001 (Excédents antérieur reportés).

ARTICLE 3 : D'AFFECTER l'excédent d'exploitation de (39 053,88 €) au 002 (Excédents d'exploitation reportés).

ADOpte PAR 20 VOIX	CONTRE 0	ABSTENTION 02
M. Michel-Ange JEREMIE, M. Christian CLET, Mme Madeleine BALSSA, M. Jean-Raymond HORTH, Mme Johanna HORTH, M. Sylvio BOCAGE, Mme Eliette BEAUFORT, Mme Loriane DECHESNE, Mme Yvonne Agnès PINAS, M. Daniel PULVAL-DADY, M. Charles GONCALVES ARNAUD, Mme Fidélia BOCAGE, M. Pierre MIRABEL, Mme Sandra HO WEN SZE THOMAS, M. Lauric SOPHIE, Marie-Amélie BRIQUET, M. Jocelyn NIAMA, Mme Corinne CHATEAU, Mme Brigitte HORTH, M. Andrey ANDRE.		M. Patrick COSSET M. Jean-Claude HORTH

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 29 mars 2021

P/ Le Maire empêché
Le 1er Adjoint au maire



Christian CLET

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Christian CLET	Pierre MIRABEL
Madeleine BALSSA	Sandra HO WEN SZE-THOMAS
Jean-Raymond HORTH	Lauric SOPHIE
Johanna HORTH	Marie-Amélie BRIQUET
Sylvio BOCAGE	Jocelyn NIAMA
Eliette BEAUFORT	Corinne CHATEAU
Loriane DECHESNE	Patrick COSSET
Yvonne Agnès PINAS	Michelle ORIZONO-HORTH
Daniel PULVAL-DADY	Jean-Claude HORTH
Charles GONCALVES ARNAUD	Brigitte HORTH
Fidélia BOCAGE	André ANDREY